

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin
paraîtra le 4 JUILLET

ACADEMIE D'AGRICULTURE

Séance du mercredi 27 mai 1925
Présidence de M. Moussu

Les problèmes actuels de la viticulture.
— En dehors de la surproduction, cause efficiente, essentielle de la crise viticole, M. Prosper Gervais signale les causes suivantes qui en aggravent les conséquences : l'exagération des taxes fiscales sur le vin ; l'élévation des frais de transport et des tarifs ferroviaires ; l'insuffisance de la protection douanière ; la diffusion de la vigne et l'accroissement du vignoble par l'adoption, souvent irraisonnée, de cépages hier encore inconnus ; l'arrêt de la distillation et la position anormale du marché des alcools de bouche ; les apports des vendanges de l'Afrique du Nord et le développement continu du vignoble dans ce pays.

Taxes fiscales, taxes douanières, tarifs de transports régime de l'alcool, vins de l'Afrique du Nord, vins d'hybrides producteurs directs, atout de questions qui, prises en bloc, constituent les problèmes actuels de la viticulture. On conçoit aisément que de leur solution puisse dépendre, dans une large mesure, le dénouement des difficultés actuelles et l'avenir même de notre viticulture.

Les cours du cheptel en 1924. — M. de Mauny présente un graphique sur les cours de bétail.

Les cours de 1924, à la fin de 1923, accentuent leur fermeté, des le début de 1924, à 3 fr. 39, atteignent 3 fr. 95 de juillet à octobre, et redescendent légèrement à 3 fr. 93 en décembre. Leur différence s'établit ainsi :

Mois	1923	1924
Janvier-février	2 32	3 39
Mars-avril	2 89	3 63
Mai-juin	3 03	3 80
Juillet-août	2 89	3 95
Septembre-octobre	3 01	3 95
Novembre-décembre	3 10	3 93

De 3 fr. 10 à 3 fr. 93, c'est, en un an, une hausse de 0 fr. 83 ; cette hausse reste de 0 fr. 37 moins élevée que celle qui avait atteint le cours de 4 fr. 30 en 1920 ; l'abondance des fourrages et racines en a été le puissant palliatif, après une saison de disette elle se serait plus accentuée.

M. de Mauny parle ensuite de l'accord intervenu relativement à l'importation de reproducteurs français dans l'Amérique du Sud, comme compensation à l'importation du bétail de cette provenance dans notre pays.

M. Henry Sagnier tient à constater que l'exportation des reproducteurs français en Argentine n'est pas proportionnée à l'accroissement de l'importation. En France de bétail sur pied et de viande frigorifiée provenant de l'Argentine. Jusqu'à quel point les exportateurs argentins ont-ils rempli l'obligation qui leur était imposée d'acheter des reproducteurs français dans une proportion correspondant à l'exportation de viande et de bétail de leur propre pays ? S'il a été exporté de France en Argentine quelques animaux de race normande, cela n'a pas été fait, dit M. Sagnier, par des exportateurs argentins de bêtes de boucherie.

M. Alfred Massé, qui représentait la Société d'encouragement à l'agriculture et la Société des agriculteurs de France lors des négociations relatives à l'importation en France de bétail sur pied et de viande frigorifiée provenant de l'Argentine, fait remarquer que les licences d'importation ne devaient être accordées qu'en échange de l'engagement cautionné par les importateurs d'acheter, dans les six mois suivant l'importation, des reproducteurs français pour les transporter en Argentine.

M. Massé rappelle ensuite l'attention de l'Académie sur l'une des dispositions de la loi votée par le Sénat, qui vise le fonctionnement de la Commission chargée d'établir les cours du bétail au marché de la Villette. Le Sénat a voulu que les producteurs fussent représentés dans cette Commission. Mais la difficulté d'assurer la présence effective de leurs représentants. On ne pourra la réaliser que si les associations et groupements agricoles consentent à se fédérer pour désigner des hommes compétents chargés de les représenter dans cette Commission et s'ils veulent bien les rémunérer.

Raymond DUGUAY.

Robert REGNIER, directeur de la station entomologique de Rouen (région Nord-Ouest) et du muséum d'histoire naturelle de Rouen.

Lutte contre les chenilles fileuses DU POMMIER

(Yponomeuta malinella)

(suite de la page 1)

Les insecticides
Les chenilles fileuses, malgré le réseau soyeux qui les protège, sont plus sensibles que l'on ne pense à l'action des insecticides. Nous n'entrons pas dans le détail de toutes les formules proposées. Afin de simplifier le choix des pommiculteurs, nous ne retiendrons que les suivantes : les bouillies arsenicales, le chlorure de baryum, les bouillies nicotiques et enfin le savon-pyrèthre. Ces produits incontestablement sont efficaces, mais il faut encore que leur application soit faite au moment favorable. Dans la biologie de tous les ravageurs, il existe des points de faiblesse, des périodes plus ou moins courtes, suivant les espèces, où ils sont éminemment vulnérables. Pour l'yponomeute, le traitement doit être fait au moment où les chenilles cessent d'être minuscules pour s'attaquer directement au feuillage et commencer à tisser leur toile, c'est-à-dire généralement fin mai. Pour les traitements de juin, il est nécessaire ou tout au moins recommandé de déchirer les toiles avec un bûche de bouleau emmanché avec une perche, afin de les empêcher de se recroquer l'arbre pour traiter, car, outre que le produit risque d'être moins efficace, les dégâts sont en général très développés, tandis qu'on aurait pu les éviter un mois plus tôt. Le grand tort qu'ont les pommiculteurs est de ne s'intéresser au ravageur que lorsqu'il a commis ses méfaits ; or, en ce qui concerne l'yponomeute, il est facile de se rendre compte, en faisant une tournée dans les vergers fin mai, si les nids sont abondants : le pommiculteur ne doit pas oublier qu'il suffit de quatre ou cinq nids pour ravager tout un arbre et l'envoyer en moins d'un mois d'une toile continue.

Bouillies arsenicales. — Les arsenicaux, et notamment l'arséniate de plomb, que l'on trouve tout préparé dans le commerce, se montrent efficaces contre de nombreux phytophages et particulièrement contre les chenilles : ceci explique la faveur dont ces produits jouissent, par exemple, en Amérique, où leur emploi est devenu courant. On les utilise généralement à la dose de 700 à 800 grammes pour un hectolitre d'eau ordinaire ou de bouillie bordelaise.

Les arsenicaux n'ont qu'un inconvénient, ils sont toxiques, et leur emploi dans les herbages ou les bestiaux paissant est chose délicate. Bien que la proportion d'arsenic soit en réalité très faible, il est nécessaire d'attendre une quinzaine de jours pour y mettre les animaux en pâture ; ce délai sera suffisant, surtout s'il tombe quelques pluies dans l'intervalle.

Chlorure de baryum. — Ce produit a l'avantage d'être moins dangereux que les arsenicaux ; il a donné à notre collègue M. Warcollier, qui l'a expérimenté contre l'yponomeute, des résultats tout à fait satisfaisants. La formule est la suivante :
Chlorure de baryum, 1 kilogramme (on peut aller jusqu'à 3 kilogr.)
Savon noir, 1 kilogr.
Eau, 100 litres.
Carbonate de soude, 200 grammes (si l'eau est calcaire).

Ce produit laisse sur les feuilles un dépôt blanc très adhérent (carbonate de baryte). M. Warcollier conseille de faire deux applications de ce traitement, une au moment de la sortie des chenilles, l'autre huit à dix jours plus tard.

Bouillies nicotiques. — Les formules préconisées par Rabat sont efficaces contre les chenilles d'yponomeute ; leur composition est la suivante :
1° Nicotine à 100, 1 litre :
Eau ou bouillie bordelaise, 100 litres ;
2° Nicotine à 100, 1 litre :
Carbonate de soude, 200 grammes ;
Savon noir, 1 kilogr. 500 ;
Eau, 100 litres.

On fait dissoudre dans de l'eau chaude, à part, le savon noir et le carbonate de soude (cristaux) ; ensuite on les mélange, on y ajoute, en tournant, la nicotine et on complète à 100 litres.

Savon-pyrèthre. — Les propriétés insecticides du pyrèthre sont connues depuis fort longtemps ; on sait notamment l'efficacité de la poudre de pyrèthre contre certains insectes (poux, punaises, puces, cafards). L'acclimatation récente en France du pyrèthre de Dalmatie (*Pyrethrum cinerariaefolium*) et les essais auxquels elle a donné lieu, ces dernières années, de la part des laboratoires de l'Institut des recherches agronomiques, en font une question tout à fait à l'ordre du jour.

Les qualités de la poudre obtenue en broyant les fleurs séchées étant sous la dépendance étroite de son état de fraîcheur, il y avait un gros intérêt, tant au point de vue économique qu'au point de vue de l'efficacité du produit, à acclimater cette plante chez nous de façon à avoir sous la main d'une façon constante une poudre fraîche. Les premiers essais furent entrepris en Suisse par M. Faes (1912), qui réussit à mettre à point un procédé d'extraction et de stabilisation du principe actif de pyrèthre, et qu'il nomme savon-pyrèthre. Ce produit, de conservation et d'emploi faciles, constitue un excellent insecticide, efficace contre de nombreux insectes. Les essais de culture entrepris, tant par nous que par nos collègues, sous la haute direction de M. le professeur Marchal, ont donné des résultats satisfaisants, qui permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

On trouvera dans les travaux de M. Juillet, à qui nous sommes redevables d'un mode d'extraction perfectionné du principe insecticide du pyrèthre, d'abondants renseignements.

Aujourd'hui, ce produit se trouve couramment dans le commerce ; nous mettons seulement en garde les intéressés contre les falsifications possibles, qui n'ont du pyrèthre que le nom.

Mais, si intéressant que soit le savon-pyrèthre industriel, il ne présente pas un avantage économique appréciable ; c'est un insecticide à ajouter aux autres et d'un achat assez coûteux. Si donc nous avons songé à le préconiser dans ce travail pour lutter contre la teigne du pommier, c'est qu'il est possible de préparer ce produit soi-même et dans des conditions assez avantageuses pour en généraliser l'emploi.

Les travaux récents de nos collègues MM. Paillot et Faure (station de Saint-Genis Laval-Lyon) ont montré qu'il était possible d'obtenir un savon-pyrèthre efficace en faisant macérer pendant trois jours les fleurs séchées réduites en poudre (1) dans une solution de savon blanc de Marseille et dans les proportions suivantes :

Poudre 500 grammes
Savon 200 grammes
Eau de pluie 10 litres.

On recueille le liquide clair qui surnage par décantation ou siphonage et on dilue cet extrait concentré dans neuf fois son volume d'eau, de façon à compléter à 100 litres. La solution-mère se conserve plusieurs semaines, mais il est préférable de ne diluer le produit qu'au fur et à mesure de ses besoins.

La préparation du savon-pyrèthre à la ferme est donc chose facile. Etant donné son efficacité contre des insectes très variés (pucerons, chenilles du chou, alaises, tenthréides, etc), il serait à souhaiter que tous les cultivateurs consacrent un coin de leur jardin à la culture du pyrèthre ; aussi est-il de notre devoir d'insister, avec nos collègues de la station entomologique de Paris, auprès des organisations agricoles pour développer la culture de cette plante intéressante.

La station entomologique de Paris (16, rue Claude-Bernard) délivre gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande des graines de pyrèthre et donne tous les renseignements utiles pour la culture de cette plante. En principe, on peut semer au printemps et à l'automne, et la plantation est en plein rendement à partir de la deuxième année ; la plante est vivace et donne deux récoltes. Nous conseillons vivement aux intéressés de ne pas attendre pour tenter l'expérience, qui, comme on le voit, n'est pas coûteuse, car ils perdent un temps précieux.

La récolte se fait à la faucille, les fleurs sont séchées à l'ombre et conservées à l'abri de l'air et de la lumière dans des flacons ou des boîtes en fer-blanc bien fermées.

(1) Pour réduire en poudre les fleurs séchées, on peut se servir d'un moulin de ménage ou d'une râpe d'épicerie.

D'après Willaume, un lot de 3 grammes donne en moyenne 920 graines, assurant un minimum de 700 plants, qui permettent de couvrir une surface d'un are et demi. Une plantation en plein rendement peut donner 20 kilogr. de poudre à l'are, soit une quantité suffisante, étant donné la dilution du produit, pour traiter 300 à 400 pommiers suivant leur taille.

Nous avons insisté sur cette question du pyrèthre, parce que nous avons considéré qu'il était de notre devoir de tenir les membres de l'Association française pomologique au courant des progrès considérables accomplis depuis la guerre dans l'utilisation du pyrèthre, qui les intéresse non seulement pour lutter contre l'yponomeute du pommier, mais aussi contre d'autres ravageurs de leurs arbres fruitiers et de leurs plantes potagères. Nous avons l'intention de reprendre les essais contre la teigne du pommier, nous ne manquons pas d'informer l'Association française pomologique des résultats que nous pourrions obtenir.

L'outillage. — Il ne suffit pas d'avoir de bons produits, il faut avoir de bons appareils. La question des pulvérisateurs joue un rôle important dans l'application des traitements. Qu'il s'agisse d'un pulvérisateur à pression ou autre, ce qu'il faut c'est un appareil ayant une grande puissance de projection et donnant un brouillard très fin, de cette façon, le produit pénètre bien, rien n'est plus important pour qu'il agisse efficacement contre les chenilles d'yponomeute, et la dépense d'insecticide est moins forte.

Conclusion
En somme, comme nous venons de le voir, il est possible de lutter avec de réelles chances de succès contre le fléau des chenilles fileuses. Le tout est de vouloir le faire et de ne pas attendre, par négligence, que les pommiers soient entièrement dépouillés de leurs feuilles pour agir. Nous n'avons pas parlé de l'échenillage, parce qu'il n'y a que quelques nids et qu'on y procède tout à fait au début de l'attaque. La loi sur l'échenillage, du reste, vise les nids de Bombyx cul-brun (*Euproctis Liparis chrisorrhæa*) et non les chenilles d'yponomeute, l'élevement des nids, dit la loi, devant être fait avant le 20 février ; or, nous savons qu'à cette époque les chenilles sont toujours sous les petites pontes.

Nous terminerons cette étude en adressant un pressant appel aux pommiculteurs pour qu'ils nous aident dans nos recherches sur la teigne du pommier, nous remercions à temps sur les progrès des invasions et notamment nous adressons des vœux pour que les plantations ravagées (500 grammes au minimum) ; ils pourront nous les envoyer à la station entomologique de Rouen, 16, rue Dufay, ou directement à M. Trouvelot (station entomologique de Paris, 16, rue Claude-Bernard), qui entreprend en ce moment toute une série de recherches fort importantes sur cet insecte.

(Communication au congrès de pomologie d'Abbeville de 1924.)
(Office de Renseignements agricoles)

L'Enseignement Technique Agricole

L'intéressant Congrès international de l'enseignement technique agricole vient de se tenir en Belgique. On y a étudié entre autres questions : la création d'établissements d'enseignement agricole selon les conceptions nouvelles et l'on y a discuté l'organisation moderne de ces institutions, leur caractère spécial, à la fois scientifique et professionnel, de manière à pouvoir dégager la voie dans laquelle devrait s'orienter partout l'enseignement destiné à fournir des agriculteurs.

Un des rapports qui a été le plus remarqué est celui qui attirait l'attention du Congrès sur un Institut d'un genre nouveau et qui, depuis 1922, fonctionne en France, avec le plus grand succès : l'Institut technique de pratique agricole, 49, rue Cambon, à Paris, dont le vénéré doyen de l'agriculture française, M. Eugène Tisserand, préside le Conseil de perfectionnement.

La caractéristique de cet Institut est qu'il est destiné aux personnes de tout âge, jeunes qui désirent embrasser la carrière agricole, ou dans la maturité qui, pour une cause ou pour une autre, veulent

quitter leur situation pour se consacrer à l'agriculture. Ces personnes peuvent recevoir là les principes substantiels de la pratique agricole, étayés sur les théories les plus modernes de la science agronomique, dans un minimum de temps : quatre mois.

M. Méline, président une séance d'entrée de cet Institut, avait pu dire en s'adressant au personnel enseignant :

— Vous pouvez être fiers, Messieurs, de l'œuvre que vous avez accomplie, car vous avez amené à l'agriculture, de nouvelles et excellentes recrues, qui, sans votre Institut, auraient été perdues pour elle.

Ce Congrès a émis le vœu que les différents pays agricoles s'emploient, suivant la formule même de M. Quenille, à diffuser le plus largement possible l'enseignement technique à tous les degrés et à tous les âges, ajoutant qu'il convenait de féliciter et d'encourager l'Institut technique de pratique agricole qui, premier et seul jusqu'ici, était entré dans cette voie.

Les pertes subies par les récoltes

Pour faciliter la mise en œuvre de recherches et d'expériences concernant les moyens de protection à utiliser contre plusieurs fléaux qui détruisent les récoltes et pour permettre une étude approfondie du problème de l'assurance contre les dommages, dans chaque département, en plus des renseignements statistiques culturels publiés annuellement par les soins de l'Office de renseignements agricoles, une estimation détaillée des dommages subis par la récolte de l'année par rapport au rendement maximum de la meilleure année culturale depuis vingt ans environ.

On sait que les pertes de récoltes sont surtout la résultante de conditions météorologiques adverses ayant soit une influence directe comme la sécheresse, l'excès de pluie, les gelées, la grêle, etc., soit une influence indirecte en facilitant par exemple l'extension des maladies cryptogamiques ou bien en permettant le développement de certains insectes nuisibles.

Les estimations des pertes de récoltes ne peuvent reposer que sur des données assez peu précises. De plus, jusqu'à présent, elles ont été rarement rassemblées d'une façon méthodique par des personnes qualifiées.

C'est pourquoi le ministre de l'Agriculture a demandé aux préfets de confier d'urgence aux autorités agricoles les plus compétentes le soin d'apprécier le pourcentage des pertes de toute nature subies chaque année par les principales cultures du département.

Les résultats de cette enquête viennent d'être publiés au « Journal officiel » pour l'année 1922.

Il ressort des renseignements fournis que la valeur de la récolte pour l'année 1922 s'élève à environ 14.688 millions de francs. Elle est inférieure de 3.343 millions à la valeur de la récolte maxima qui a été obtenue, pour chaque nature depuis vingt ans environ.

Les facteurs qui, en 1922, ont eu l'influence la plus néfaste sont les vents secs et la sécheresse, dont les dégâts ont été évalués à 990 millions de francs. Ensuite viennent les maladies cryptogamiques qui ont occasionné 447 millions de francs de pertes, dont 258 millions de francs aux tubercules, 147 millions de francs au blé, 41 millions de francs à la vigne, etc.

Indépendamment des renseignements précités, il a été demandé aux préfets une documentation aussi complète que possible concernant : a) les chutes de grêle, ainsi que les pertes causées aux cultures par ce fléau en 1922 ; b) les dommages causés aux récoltes par les gelées en 1922.

Les renseignements fournis à ce sujet, quoique très incomplets, ont cependant permis de dresser un tableau dans lequel on a porté les pertes dues à ces fléaux.

La synonymie des pommes de terre

La synonymie, c'est-à-dire les divers noms donnés à une même variété, est un véritable fardeau de la nomenclature des plantes cultivées qui encombre inutilement les publications et qui est une source

de fréquentes erreurs et de confusions regrettables. Il est aisé de comprendre le préjudice qui peut en résulter lorsqu'on se trouve amené à cultiver, sous le nom de la variété que l'on apprécie, souvent pour avoir fait ses preuves, une autre variété inconnue dont on ignore, par suite, les aptitudes culturales.

La plupart des plantes cultivées, aussi bien et plus peut-être les plantes horticoles que celles agricoles, traitent après elles une synonymie d'autant plus copieuse et plus confuse que leurs variétés sont plus nombreuses, plus généralement cultivées et qu'elles se renouvellent plus rapidement. Certains genres, notamment les blés et les pommes de terre, les vignes, parmi les plantes de grande culture, les rosiers, les chrysanthèmes, les dahlias, les iris, parmi les fleurs, ont chacun un glossaire de quelques milliers de noms.

La synonymie a de nombreuses causes qu'il peut être utile de faire connaître pour y porter remède. La première est attribuable aux cultivateurs, jardiniers et commerçants qui négligent les noms précis des variétés et qui les cultivent et les répandent sous des noms de fantaisie ou déformés. Les exemples abondent parmi les pommes de terre, la *Redingue* des Hautes-Alpes au temps où elle était cultivée sous ce nom, qui s'est aujourd'hui mué en *Fluke Géante* et *Saint-Malo* ; la *Hainaut* est la *Belle de Fontenay* ; la *Magette* et la *Princesse de Guénes* sont, avant d'être répandue chez nous par les Hollandais, la *Duke of York* des Anglais. Enfin, sous le nom de *Jaune ronde*, passent plusieurs variétés conformes à cette désignation à laquelle s'ajoute la chair jaune, notamment la *Chave*, l'*Industrie*, la *Géante sans pareille*, la *Jaune d'Or* de Norvège, etc. Lorsque la chair est blanche, on a encore affaire à d'autres variétés.

Il est souvent difficile d'identifier les variétés qui se répandent sous des surnoms ; la *Géante rose*, dite aussi *Santana* ou *Reine des sables*, quoique déjà largement dispersée dans le Centre, ne l'est pas encore.

La deuxième cause réside dans les noms trop longs, peu euphoniques ou étrangers que les gens ont beaucoup de peine à retenir et à orthographier et qu'ils massacreraient généralement. En principe, les règles de la nomenclature botanique valent pour la nomenclature agricole et horticole. Elles obligent à conserver aux variétés les noms qui leur ont été donnés par leurs obtenteurs, c'est-à-dire les noms originaux, quelle que soit leur langue. Mais l'importance des noms est telle pour la diffusion des variétés qu'on admet, pour les noms étrangers, de les traduire en langage usuel en faisant suivre la traduction du nom original. Exemples : la pomme de terre *Up to date* est devenue chez nous la *Fin de siècle*, l'*Odenwader blanc*, la *Davaine*, la *Blanc Riesen*, la *Géante bleue* ; la *Arly* est la *Early rose* ou *Rose hâtive* ; la *Rouge du Charolais* est la *Merveille d'Amérique*, qui fut originellement l'*American Wonder* ; l'*Etoile du Nord*, la *Roode Star* des Hollandais ; la *Julie* ou *Belle de Juillet*, la *Julie des Allemands* ; la *Royal Kidney* (qui se distingue aisément de la *Royale* par sa chair blanche et qui, au surplus, n'est pas en *Kidney*) est devenue la *Précoce de Jersey* et aussi la *Kidney à chair blanche*, etc.

On verra, d'ailleurs, plus loin, la quantité prodigieuse des synonymes que possèdent certaines variétés populaires.

La troisième cause tient à la similitude, parfois si grande, que présentent entre elles certaines variétés, qu'elle permet aisément de les faire passer les unes pour les autres, ce dont ne se privent pas certains commerçants. C'est le cas de la *Fin de siècle* et de la *Magnum bonum*, qu'on ne peut pas distinguer au tubercule et que l'on confond souvent en culture.

Enfin, la quatrième cause est beaucoup moins excusable, parce que, spéculant sur les difficultés précédentes, certains commerçants sans scrupules en profitent pour lancer des variétés connues sous des noms tantôt ambigus qui laissent croire tout au moins à quelque sélection mirifique, tantôt sous des noms entièrement nouveaux ; le vendeur s'arrogeant ainsi sans vergogne l'obtention de la fausse nouveauté, ce qui lui permet, du moins en attendant que la variété soit identifiée, de réaliser des prix bien meilleurs et une vente plus élevée. C'est un démarquage, un véritable tromperie, qui finit généralement par sa

faire jour lorsque la variété est bien connue, non sans avoir causé bien des mécomptes. Les vendeurs restent évidemment responsables, mais la preuve n'en est pas toujours facile à faire et ne peut être démontrée que par des essais comparatifs.

La pomme de terre est une des plantes qui souffre le plus du fardeau de la synonymie parce que ses variétés, extrêmement nombreuses, sont, en grande majorité, de courte durée, exposées qu'elles sont à l'influence dépressive des maladies de dégénérescence. Chaque année en voit apparaître plusieurs douzaines, étrangères pour la plupart, puis, hélas, chez nous, les maladies ruinent la plupart des semis, — par ailleurs assez faciles à obtenir qu'à l'étranger — avant qu'on ait eu le temps de les juger. Beaucoup de ces nouveautés sont similaires ou sans supériorité sur les variétés classiques et disparaissent au bout de quelques années. Leurs noms, peu euphoniques, vont grossir la nomenclature et ce qu'il en reste dans les cultures augmente les chances de confusion.

La galle noire, qui sévit si durement dans plusieurs des pays qui nous environnent, et dont nous restons, par suite, toujours très menacés, a occasionné, chez nos voisins d'Angleterre, qui en souffrent particulièrement, une recrudescence d'activité dans la recherche de variétés nouvelles résistant à cette redoutable maladie, l'apparition d'un nombre formidable de variétés dont plusieurs se répandent progressivement en France, notamment *Great Scot*, *Dominion*, *Kerr's Pink*, *Rhodette Dha*, etc.

Le ministère de l'Agriculture d'Angleterre a été amené à contrôler ces variétés au double point de vue de leur résistance à la galle noire et de leur distinction spécifique et à établir, à cet effet, des champs d'expériences en Angleterre et en Ecosse. Le ministère de l'Agriculture d'Écosse a publié, en 1924, sous le titre suivant : « Liste des noms des pommes de terre qui ont été cultivées ou essayées en Grande-Bretagne, avec leurs synonymes », un opuscule des plus instructifs aux deux points de vue précités.

Sur 1.761 variétés mentionnées, 496 sont considérées comme étant distinctes, 741 comme synonymes, et 464 non encore jugées. De la statistique des synonymes, nous extrayons les indications suivantes, intéressant les variétés plus ou moins répandues chez nous :

Nombre de synonymes

Abondance	94
Arran chief	15
Duc d'York (<i>Eerstelligen</i>)	31
Great Scot	11
Idunne Ashleaf (<i>Belle de juillet</i>)	6
Edouard VII	13
Royale ou Mayette (<i>Myllet's Ashleaf</i>)	14
Express	19
Fin de siècle (<i>Up to date</i>)	175

Ce dernier chiffre, qui dépasse l'imagination, illustre mieux que tout commentaire le degré de confusion que peuvent atteindre certaines variétés très populaires.

Le fardeau de la synonymie chez la pomme de terre n'est, hélas, pas nouveau. On peut même dire qu'il est inhérent à sa constitution et à son importance culturelle.

Les trois éditions du « Catalogue méthodique et synonymique des pommes de terre », dont la première, publiée par M. Henry L. de Vilmorin, en 1880, et la dernière par son fils Philippe, en 1902, sont très érudites au point de vue qui nous occupe. Cette dernière cite près de 1.500 noms dont environ un tiers sont des synonymes ou quasi synonymes. Ce sont, naturellement, les variétés les plus répandues qui en possèdent le plus grand nombre. C'est ainsi que la *Chardon* en a 14, la *Chave 36*, la *Early rose 24*, la *Quarantine de la Halle 19*, la *Sauvée 12*, enfin la *Royale* détient le record avec 31 synonymes et 10 quasi synonymes ; d'autres surnommes ont dû lui être donnés depuis, notamment celui de *Straceze*, et on a vu plus haut que les variétés plus récentes possédaient une synonymie plus copieuse encore. Il n'est pas téméraire de dire que ce lourd fardeau s'augmentera à mesure que le besoin se fait davantage sentir d'obtenir des variétés plus jeunes, les unes plus productives, plus précoces ou meilleures, les autres plus résistantes aux diverses maladies ; nous pouvons encore ajouter que la similitude des variétés augmente à mesure que les exigences d'utilisation ou commerciales obligent les semeurs à rapprocher davantage leurs gains des différents types de pommes de terre les plus appréciés des consommateurs et surtout des marchands.

Pour toutes ces raisons, il est de toute nécessité de conserver aux variétés nouvelles leurs noms d'origine ou, au moins, de les indiquer à la suite de leur traduction, lorsqu'il est impossible de les conserver pour le langage usuel, et cela de façon à éviter toute équivoque.

S. MOTTET.

(Agriculture pratique.)

Service Fiscal

M. Besse, inspecteur du service fiscal, recevra les adhérents qui désirent le consulter en matière d'impôts, le lundi 22 juin, à partir de 16 h., et le mardi 23, de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h., au siège de l'Association industrielle commerciale agricole de l'Ouest, 1, rue Lafayette. Prière de vouloir bien s'y faire inscrire pour faciliter le service.

L'agent local continue à être à la disposition des abonnés tous les jours de la semaine, sauf le samedi, de 14 h. à 16 h.

La Situation du Crédit Agricole EN FRANCE

d'après un document récent

Le 31 décembre dernier, un document a paru, qui mérite d'être commenté à raison des précisions qu'il apporte sur le fonctionnement du Crédit agricole. C'est le rapport annuel sur les opérations faites par les caisses de crédit agricole mutuel pendant l'année 1923, présenté au président de la République par le ministre de l'Agriculture (1).

Il ne s'agit là, il ne faut pas l'oublier, que des caisses de crédit mutuel placées sous le contrôle de l'Office national du crédit agricole et faisant appel aux avances dont la distribution est assurée par l'Office, c'est-à-dire 98 caisses régionales et 5.202 caisses locales groupant 284.286 sociétaires.

Mais pour imposables que soient ces chiffres, ils ne donnent qu'une très incomplète idée du développement pris en France par le crédit agricole. A côté des caisses bénéficiant des avances réparties par l'Office il y a, à travers la France entière, des centaines d'organisations distribuant le crédit à l'agriculture et à l'aide de ressources obtenues par leur propre effort en dehors de toute subvention et qui offrent là un exemple singulièrement éloquent de ce que peuvent réaliser les initiatives privées livrées à elles-mêmes. Cet exemple est à méditer et à imiter à l'heure où l'on s'inquiète de voir s'épuiser ou au moins devenir insuffisante la dotation que les redevances de la Banque de France fournissent depuis plus de 25 ans à l'œuvre officielle du Crédit agricole, et l'heure semble venue, pour les caisses habituées à des conditions de vie un peu artificielles, d'envisager d'autres méthodes que celles qui les ont pourvues jusqu'ici des fonds qu'elles ont distribués à leurs adhérents.

LES CAISSES OFFICIELLES ET LEURS DOTATIONS

Un exposé, si sommaire qu'on le donne, de l'état du crédit agricole en France, suppose connue la distinction nécessaire des deux grandes catégories d'organismes qui assurent la distribution du crédit aux agriculteurs et à laquelle nous venons de faire allusion.

Il y a d'un côté les caisses à attaches officielles placées depuis la loi du 5 août 1920 sous le contrôle de l'Office national du crédit agricole, de l'autre l'ensemble des caisses indépendantes.

Des premières seules les opérations sont analysées dans le rapport que nous commentons. Ces caisses fonctionnent sur les bases qu'a fixées la loi du 5 novembre 1894 organisant les caisses locales auxquelles la loi du 31 mars 1899 a superposé les caisses régionales. Leur régime a été codifié par la loi du 5 août 1920. Les unes et les autres sont des Sociétés fondées pratiquement avec un capital social constitué par des parts, ne servant qu'un intérêt aux souscripteurs. Le but de l'institution n'est pas de donner aux membres de la caisse un dividende, mais d'aider les adhérents à trouver du crédit par la garantie du groupement auquel ils sont affiliés, garantie qui consiste ici dans le capital social.

Les auteurs de la loi de 1894 étaient trop avisés pour ne pas se rendre compte que la garantie limitée pratiquement aux quelques milliers de francs du capital de fondation n'inspirerait vraisemblablement aux adhérents de fonds qu'une confiance limitée. Ils ont estimé que les organismes créés devaient de ne pas trouver les capitaux nécessaires aux prêts qu'on viendrait leur demander. Par la loi de 1899 ils leur ont assuré une ressource qu'on peut bien qualifier de merveilleuse étant données les conditions ordinaires du crédit. A la différence de celles-ci qui veulent que le créancier s'achète, les nouvelles caisses se voyaient dotées de subsides gratuits. Elles allaient opérer avec des capitaux à elles fournis sans intérêt sur des redevances versées par la Banque de France et que les caisses régionales étaient chargées de répartir entre les caisses locales.

En fait les caisses que nous étudions ont, depuis la mise en œuvre du système, vécu surtout avec les redevances de la Banque de France auxquelles sont venues s'ajouter d'autres éléments présentant le même caractère. C'est ainsi qu'aux termes de la loi du 5 août 1920, les sommes à recouvrer sur les avances consenties par l'Etat (loi du 4 mai 1918) pour faciliter la remise en culture des terres abandonnées sont affectées à la dotation du crédit agricole et au 31 décembre 1923, 67.971.648 fr. avaient de ce chef été recouvrés et sont venus grossir la dotation du crédit agricole.

A la date du 31 décembre 1924, la dotation atteignait finalement 548.854.689 fr. C'est un chiffre assurément impressionnant, mais si on met en regard ce qui a été attribué soit 490.841.179 francs, on constate qu'il n'y a plus que 58 millions restant disponibles. Et c'est là une ressource bien faible si l'on tient compte des 124 millions distribués dans le seul exercice 1923. Même avec le complément que peut apporter le jeu de la redevance normale à attendre de la Banque pour 1925 la dotation risque fort de devenir inférieure aux besoins auxquels il s'agit de pourvoir.

Depuis que l'Office national du crédit agricole créé par la loi du 5 août 1920 est entré en fonctionnement, il a tenu à justifier sa création par une activité dont le rapport officiel fait état dans un tableau inséré p. 2.

De 1900 à 1920, soit en 20 ans, 156 millions avaient été distribués par l'ancienne

(1) « Journal Officiel » du 31 décembre 1924. Comp. M. Gavoty, « Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture », séance du 11 février 1925. M. René Worms ; a) ibidem, séance du 18 mars 1925.

commission de répartition. En deux ans, de 1921 à 1923, le nouvel organisme a distribué 208 millions soit en prêts individuels, soit en prêts à des collectivités (coopératives). Les clients affluèrent de tous côtés ; la preuve est encore dans les chiffres. L'Office depuis 1921 a dû opérer 126 millions de réduction sur les demandes dont il était shisi et cela souvent à son grand regret, car il est des œuvres de premier intérêt qu'il eût voulu pouvoir aider plus largement.

C'est ainsi qu'il n'avait pu, fin 1923, accorder que 27 millions aux premières installations de réseaux électriques à caractère rural, une subvention bien faible en face du programme à réaliser à travers la France agricole. Aujourd'hui heureusement pour cette œuvre si riche de résultats à escompter, l'Office, grâce à la loi du 2 août 1923, a reçu un crédit spécial (600 millions) ; il va pouvoir se montrer plus large dans les avances.

Mais il y a par ailleurs un élargissement incessant de sa clientèle qui est à prévoir et auquel il faut que le crédit agricole se prépare à faire face. Il s'agit de cette clientèle si intéressante au point de vue social constituée par les candidats à la propriété paysanne, ceux qui demandent à être aidés pour devenir propriétaires exploitants ou pour augmenter le domaine trop exigü qu'ils exploitent déjà. Le législateur a porté par étapes successives la limite des prêts à leur consentir jusqu'à 40.000 francs. Les millions sont vite dévorés à cette allure, même quand on reste au-dessous du maximum fixé par la loi. Or, voici que de nouvelles couches d'emprunteurs se préparent à entrer en ligne qu'il ne faudrait à aucun prix écarter. L'œuvre des pupilles de la Nation, dans la masse énorme, hélas ! des orphelins de guerre qu'elle élève, compte près de 400.000 sujets appartenant aux milieux ruraux. Les plus âgés de ces pupilles arrivent ou vont arriver prochainement au moment de s'établir. Il serait de premier intérêt de retenir à la terre la plus grande partie de ces éléments jeunes, véritable réserve pour l'avenir. C'est à quoi le crédit à long terme pourrait aider efficacement. Il faudrait des moyens très larges (2), et justement les documents officiels nous révèlent du côté de l'Office des moyens très réduits avec l'équipement de la dotation. Telle apparaît la situation à l'heure présente. Qu'y a-t-il lieu de faire pour y parer ?

Avec les dirigeants de l'Office et tous ceux qui s'intéressent au développement du Crédit agricole nous voyons deux ordres de mesures susceptibles d'être envisagées et qui sont appelées à se compléter.

Le premier ordre de mesures consiste à augmenter la dotation du Crédit agricole devenue insuffisante en face des demandes qui surgissent. C'est à ce but que tend l'article 171 de la loi de finances du 30 juin 1923, lequel affecte au Crédit agricole 18 millions prélevés sur le surplus des redevances de la Banque de France.

Les mêmes préoccupations qui inspirent un texte voté par le Sénat le 24 février 1925 sur l'intervention de M. Cassse. A la redevance qui alimente actuellement la dotation seraient ajoutés des éléments nouveaux fournissant un complément intéressant : à savoir un tiers à partir du 1^{er} janvier 1924 de la redevance supplémentaire de la Banque de France, une partie des bénéfices de celles-ci revenant à l'Etat éventuellement en vertu du partage du superdividende et enfin le tiers du reliquat disponible au 31 décembre 1923 du produit des redevances supplémentaires. Sous la complication un peu impressionnante de ces formules qui ne sont guère intelligibles que pour les initiés familiarisés avec le mécanisme des redevances versées par la Banque de France il y a une idée simple accessible aux profanes.

Quand en 1897 a été renouvelé le privilège de la Banque de France on lui a imposé l'obligation de subventionner l'œuvre du Crédit agricole, et nous indiquons plus haut que fin décembre 1924 la subvention représentait le chiffre de 548 millions. Pendant longtemps le Crédit agricole a été seul à bénéficier de cette manne, puis d'autres œuvres sont venues réclamer une participation aux distributions gratuites de la Banque : Crédit hôtelier, Crédit à l'artisanat, Crédit populaire, et d'autres candidats ne demandant qu'à se révéler.

C'est à maintenir la part prépondérante du Crédit agricole que s'emploient les défenseurs de l'agriculture. En leur nom M. Cassse a obtenu, par le vote des mesures rappelées plus haut, un accroissement sensible de la dotation du Crédit agricole. Ce sont quelques millions de plus annuellement. Mais il n'y a pas d'illusion à se faire : tout cela ne mènera pas bien loin, et c'est pourquoi à côté de cette première mesure, simple palliatif, il convient d'envisager un autre ordre de mesures.

Tant que la dotation fournie par la Banque est restée largement pourvue, l'Office a pu en faire bénéficier aussi bien le crédit à court terme que le crédit à long terme. Il faut maintenant procéder autrement et établir un ordre de préférence suivant le degré d'intérêt que méritent les différentes catégories de clients. Déjà le décret du 8 novembre 1924 a appliqué l'idée en établissant le pourcentage suivant :

Crédit à court et moyen terme...	30 0/0
Crédit individuel à long terme...	45 0/0
Crédit collectif à long terme...	25 0/0

(2) Pour être complet, il convient d'indiquer que la loi du 1^{er} avril 1923 sur le recrutement de l'armée a favorisé l'accession à la petite propriété rurale des engagés et rengagés militaires. A cet effet il est prévu une subvention de 20 % sur la prime d'engagement et rattachement sous la condition que la prime soit affectée à l'acquisition d'un bien rural avec l'aide d'une caisse de Crédit agricole. De ce chef une nouvelle catégorie de clients du Crédit agricole est susceptible d'entrer en ligne.

Il faut faire plus aujourd'hui, prendre un parti radical, en bloquant tout ce que fournit la dotation sur le crédit à long terme, et cela pour deux raisons. D'abord parce que la portée économique et sociale des œuvres ainsi alimentées, qu'il s'agisse de crédit individuel ou collectif, apparaît plus considérable. Ensuite parce que les capitaux investis par l'Office dans les opérations à long terme n'étant remboursés que sur une série d'années il est d'une bonne technique bancaire d'appliquer à ces opérations les fonds que l'Office n'est pas menacé d'avoir à rembourser à courte échéance et c'est justement le cas des subventions de la Banque que l'Office acquiert à titre définitif.

Cette affectation exclusive de la dotation au crédit à long terme une fois décidée et rigoureusement maintenue, il ne doit pas s'ensuivre le sacrifice du crédit à court terme — celui-ci doit continuer à être assuré et nous apercevons très bien l'ordre de ressources qui doit l'alimenter : il doit vivre avec les dépôts c'est-à-dire avec de l'argent obtenu contre un intérêt servi ainsi que les banques ordinaires le pratiquent couramment.

Le dépôt c'est la ressource normale des banques, c'est avec l'argent des déposants qu'elles font l'escompte, l'avance sur titres et leurs autres opérations à courte échéance. Il n'y a pas de raisons pour que les caisses de Crédit agricole ne suivent pas l'exemple qui leur est donné, au moins et d'abord pour les opérations à court terme. L'argent des dépôts c'est de l'argent qui est prêt par exemple, six mois, à un an ; à deux ans, il n'y a pas d'obstacle à ce que la caisse qui le reçoit l'investisse à son tour dans des opérations de durée correspondante, il y a un synchronisme entre les obligations assumées par la caisse vis-à-vis de ses déposants et les rentrées qu'elle-même est en droit d'exiger de ses clients. Ce sont là des conditions absolument normales. Donc la voie est tracée. Les caisses doivent chercher dans les dépôts les ressources nécessaires au crédit à court terme.

C'est ce que des esprits clairvoyants indiquaient déjà il y a près de quinze ans. En 1911, dans une pénétrante étude, M. Henri Sagnier conseillait aux caisses de développer leur appel aux dépôts. A cette date de 1911, il constatait que la plupart des caisses dédaignaient l'effort nécessaire pour assurer une vie indépendante et il le déplorait avec chiffres à l'appui.

En 1909 sur les 95 caisses régionales alors existantes il ne s'en trouvait que 49 faisant mention dans leur bilan de dépôts reçus pour la somme insignifiante de 16 millions et demi. Près de la moitié n'avaient pas reçu un sou à titre de dépôts et vivaient exclusivement au régime des avances gratuites, autrement dit dans des conditions absolument artificielles.

Depuis, heureusement, un effort sérieux a été fait : aujourd'hui les dépôts se sont accrus ; ils ont atteint en 1923 le chiffre de 233 millions. C'est dans cette voie qu'il convient de persévérer. Les dépôts doivent devenir la ressource normale des caisses ; celles-ci doivent y trouver le moyen d'alimenter tout ce qui est crédit à court terme.

Pour arriver à ce résultat, une campagne de propagande doit être poursuivie inlassablement. Il faut que l'argent provenant de l'épargne agricole s'emploie en dépôts dans les caisses rurales et retourne à l'agriculture sous forme de prêts, plutôt que d'aller s'employer en valeurs mobilières souvent choisies sans discernement sur l'indication de conseillers peu scrupuleux. Au point de vue de l'économie nationale, il serait infiniment préférable que les caisses de crédit agricole devinssent de véritables caisses d'épargne, collectant les disponibilités des campagnes pour les rendre à la terre à titre d'éléments fécondants.

Et il ne faudrait pas s'arrêter à une objection qui a été parfois formulée contre le programme que nous envisageons. On a dit : vous aurez des caisses qui recevront peut-être plus d'argent qu'elles n'en auront à employer, et que feront-elles de ces excédents ? La réponse est simple, tirée des pratiques suivies dès maintenant par les caisses qui vivent des dépôts.

Chaque caisse locale doit être reliée à une caisse régionale dont elle est la filiale. La caisse régionale a pour rôle naturel de servir en quelque sorte de réservoir à ses filiales. Elle reçoit l'argent que certaines ont en excédent et le fait refluer sur celles de ses filiales qui n'ont pas reçu directement les dépôts suffisants pour satisfaire aux besoins de leurs adhérents. Telle est dans ses lignes essentielles la politique qui nous paraît s'imposer au crédit agricole. Elle suppose une orientation très différente de celle suivie jusqu'ici. Elle exige sans doute plus d'efforts ; elle est moins facile. En tout cas les circonstances l'imposent, et l'exemple fourni par les caisses indépendantes prouve que pratiquement pareille politique est réalisable. C'est ce qui reste à établir.

Henri HITIER, Membre de l'Académie d'Agriculture, Professeur à l'Institut National Agronomique.

Joseph HITIER, Membre de l'Académie d'Agriculture, Professeur à la Faculté de Droit et à l'Institut National Agronomique.

(L'Expansion Economique)

(A suivre).

SYNDICAT LAINIER DU MARAIS DE LUÇON

VENTE DE LAINES EN SUINT

28.000 kilos de laine de brebis ont été vendus 10 fr. 35 le kilo en saint ; adjudicataire : maison Balzan, Châteauroux. 5.000 kilos de laine d'agneaux ont été vendus 10 fr. 98 le kilo en saint ; adjudicataire : maison Roos, de Paris.

Conseils pratiques

Il y a divers procédés pour l'arrichissement des cuves en ciment et pour éviter l'attaque du ciment par le vin (plus exactement de sels de chaux, de magnésie, de fer par les acides du vin, d'où diminution de l'acidité du vin, goûts terreux, troubles et virage de la matière colorante au violet.

Diverses spécialités ont été proposées dont la plus connue est le fluaté de magnésie, par la Maison Kessler, de Clermont-Ferrand, qui vend ce produit et donne instruction pour l'emploi. Les procédés les plus employés sont :

1° La silicatisation au silicate de soude, solution de 30 à 40° Baumé, dédoublée et passée au pinceau ; on laisse sécher, puis on lave à grande eau ou mieux on remplit d'eau quatre à cinq jours pour enlever l'excès de silicate et les sels solubles. On laisse sécher et on renouvelle deux fois les opérations.

2° Le moyen le plus facile à réaliser est le revêtement au pinceau de paraffine neutre au goût, fondue avec lissage ensuite à la lampe d'émailleur pour égaliser la surface ; la paraffine a l'avantage de ne pas être attaquée par l'acide sulfureux, mais elle s'érafle facilement.

3° Le procédé le plus souvent employé par les intéressés, et qui donne toute satisfaction, est le suivant : a) lavage à grande eau pour enlever les bases solubles ; b) badigeonnage ou projection au pulvérisateur avec une solution d'acide tartrique ordinaire, formation de tartrates insolubles qui bouchent les pores et insolubilise la chaux ; un kilo dans huit litres d'eau suffit pour 20 mètres carrés. On répète deux fois ce badigeonnage à quatre à cinq jours d'intervalle, le dernier avec un kilo dans quatre litres d'eau, puis on remplit la cuve trois fois d'eau pendant huit à dix jours.

On peut remplacer l'acide tartrique assez cher (11 à 12 francs le kilo) par de l'acide sulfurique, un demi-litre dans dix litres d'eau pour vingt mètres carrés, mais cette solution est corrosive et ne peut être employée qu'avec un pulvérisateur en plomb ou avec des chiffons.

Comme pour l'acide tartrique, plus les parois seront sèches avant chaque traitement, plus les solutions pénétreront facilement et auront d'action.

Dans tous les cas, il est prudent — avant de remplir la cuve de vin — d'y faire séjourner plusieurs jours une ou deux barriques de vin qu'on peut recouvrir soit d'une couche d'acide carbonique avec une bombe d'acide carbonique, soit encore brûler un peu d'alcool au-dessus du vin pour désoxygéner l'atmosphère.

On compare ensuite ce vin qui n'a pas été en contact avec le ciment : il ne doit pas y avoir de modification perceptible.

Vous avez un bois et une prairie envahis par les fougères. Existe-t-il un procédé pour s'en débarrasser.

La chose est difficile ; nous avons vu des exploitations où l'on a fait disparaître les fougères dans les prairies en prenant soin de les faire faucher deux fois par an, en mai et en août, et en employant de la chaux et des engrais phosphatés.

Economiquement l'opération est réalisable sur des prairies ; dans les bois il n'en est pas de même.

(Agriculture Pratique.)

Réponses Ministérielles

LES ELECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

Le ministre de l'Agriculture nous communique la note suivante :

Des protestations se sont élevées relativement à la brièveté des délais fixés pour l'établissement des listes électorales aux Chambres d'agriculture. Ces délais résultent des dispositions de la loi, lesquelles ne peuvent être modifiées par décision ministérielle. Il convient de remarquer, d'ailleurs, que le délai du 20 avril fixé par l'article 2 du décret du 16 décembre 1924 n'avait pas le caractère d'un délai de rigueur. En outre, ceux qui n'auraient pas encore fait leur demande d'inscription peuvent, aux termes de l'article 9 de la loi du 3 janvier 1924, réclamer leur inscription dans le mois qui suit la date du dépôt de la liste électorale à la Mairie (premier dimanche de mai).

Enfin, à défaut de demande d'inscription par les intéressés, l'inscription d'office doit être faite par les Commissions prévues à l'article 7 de la loi, toutes les fois que la capacité électorale leur est connue, ce qui sera de beaucoup le cas le plus fréquent.

Dans ces conditions, les agriculteurs ont encore tout le temps voulu pour requérir leur inscription sur la liste électorale aux Chambres d'agriculture.

ASSURANCES ACCIDENTS AGRICOLES

M. de Monicault, député de l'Ain, vice-président de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles et administrateur de la caisse régionale du Sud-Est, demande à M. le ministre du Travail si un petit patron agriculteur ayant adhéré volontairement pour lui-même à la loi du 15 décembre 1922, d'après les dispositions de l'article 4, a droit aux soins médicaux d'après le tarif en matière d'accidents du travail arrêté par le ministre le 8 juillet 1920, ou, au contraire (ce qui paraîtrait contraire à la loi) si un médecin peut le traiter comme un simple particulier et lui demander les honoraires qui lui plairaient.

Réponse. — Lorsqu'un exploitant agricole s'est assujéti volontairement pour lui-même, il devient, en cas d'accident personnel de travail, un bénéficiaire de la législation des accidents du travail. Le ministre du Travail estime donc, sous réserve de l'interprétation des tribunaux, que la victime conservant intact le libre choix de son médecin, ce dernier ne peut réclamer ses honoraires à l'assureur (qui représente en l'espèce le chef d'entreprise), que dans les limites du tarif établi par le ministre du Travail, art. 4, § 2, de la loi du 9 avril 1898. Le médecin ne saurait exercer contre ledit exploitant l'action directe que lui réserve l'article 4, paragraphe 4, de la même loi, puisque cet exploitant n'est pas, en la circonstance, un patron assujéti, mais un bénéficiaire.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Par un nouveau bond en avant, nous avons dit, au lendemain de notre bulletin du 6 courant, accepter le cours de 222 fr. pour le sulfate de cuivre. Depuis quelques jours, sous l'influence de l'importation anglaise qui faisait des offres pressantes, nous sommes redescendus à 218 fr.

Toutes nos conditions :

Bouillie Azur	205 50
Soufre sublimé	97 50

HUILES et GRAISSES

POUR INSTRUMENTS AGRICOLES, AUTOMOBILES ET CAMIONS

Sur demande nous pouvons faire livrer, à nos adhérents les huiles et graisses de toute première qualité, pour machines, instruments agricoles, automobiles, etc... Nous donnerons par correspondance les prix et conditions.

Crésyl

Nous pouvons proposer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers. Crésyl-Naphtol, en bidons de 1 litre 50 ; Crésylol en bouteilles de 1 litre... 50 ; Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

La Situation

LES ENGRAIS

Nous ne voyons aucun changement intéressant à noter dans les prix pratiqués dans notre région. Sur les gros marchés du Nord et de Paris la hausse de la livre anglaise qui valait hier 17 juin aux environs de 102 fr., a déterminé une élévation de plusieurs francs sur le nitrate de soude qui cesse désormais d'être intéressant pour l'Ouest. Par contre, le sulfate d'ammoniaque a fléchi, étant arrivé aussi lui à la fin de la période de son emploi ; avec les ristournes actuelles de morte saison il pourra sembler bon de s'assurer de bonne heure les quantités nécessaires aux ensemencements d'automne.

La Société des Potasses d'Alsace étudie un peu partout la possibilité de créer des dépôts dans les centres de consommation de cet engrais. Nous pensons pouvoir entretenir très prochainement nos adhérents de ces propositions qui vont nous être faites à ce sujet.

LE

Marché Mondial des Grains

Du « Corn Trade News », à la date du 9 juin :

BLE. — Les conditions atmosphériques sont favorables en Angleterre au développement des récoltes dont la situation s'est sensiblement améliorée la semaine dernière, grâce à la chaleur bienfaisante du soleil qui ne voltait pas des nuages. A la fin de la semaine passée, le marché du blé a été faible par suite des offres nombreuses de l'Amérique du Nord et de l'Argentine et des plus grands chargements. Cette semaine, on a enregistré une certaine fermeté, car les acheteurs, aussi bien que les vendeurs, ont été influencés par les rapports continuellement défavorables relatifs à la récolte d'hiver de l'Amérique ; mais la reprise n'a pas été main-

tenue, car le beau temps et les prévisions de récoltes favorables au Canada et en Europe...

Les chargements sont assez abondants, quoique très inférieurs à ceux signalés au cours de la période correspondante de l'année dernière...

Sur les marchés primaires des Etats-Unis, les arrivages de blé continuent à être abondants, mais ils sont restreints au Canada...

Des rapports très défavorables à la récolte de blé d'hiver de l'Amérique nous sont parvenus la semaine passée et les experts commerciaux reconnaissent que même une bonne production de blé de printemps ne serait pas en mesure de contrebalancer les pertes subies en blé d'hiver...

On aurait eu raison de penser que les faits et les chiffres signalés dans le précédent paragraphe auraient provoqué une certaine perturbation parmi les importateurs et les exportateurs de blé, mais jusqu'à présent les acheteurs ne se montrent pas émus outre mesure...

Huit semaines seulement nous séparent de la fin de la campagne de céréales en cours et si nos estimations sont exactes, la demande de chargements sera de 11.500.000 qrs. seulement pour parer aux besoins des importateurs, en excluant évidemment les quantités actuellement flottantes.

LES RECOLTES CERÉALES

Du Bulletin des Halles du 17 juin 1925 : Paris, mercredi 17 juin.

Les orages se sont multipliés ; ils ont été brusques, rapides, parfois d'une violence extrême. Sur quelques points, ils ont occasionné d'assez grands dégâts. La température, qui était devenue caniculaire, s'est légèrement atténuée, ce qui a amélioré la situation générale, car on redoutait l'excès de chaleur sur maintes cultures maraichères et fruitières. Ne fallait-il pas accentuer les arrosages ? Enfin, les embarras se sont maintenus en excellent état : dans le Midi, la maturité se dessine on ne peut mieux sur toutes les céréales et il est probable que les rendements seront au moins égaux à ceux de l'année dernière ; partout dans les régions du Centre et de l'Ouest, c'est la floraison qui se poursuit dans des conditions favorables. Il y a bien çà et là quelques traces d'échaudage, provenant de certaines réverbérations intenses, sur les collines notamment, mais on peut considérer l'apparence des blés comme magnifique. D'ores et déjà, il n'est point présomptueux d'escompter un supplément de rendement à l'hectare, dans presque toutes nos terres. Mais un brusque changement de temps est toujours à craindre et l'on ne doit pas oublier que les intempéries survenues pendant et aussitôt après la moisson furent cause en 1924 de pertes importantes, sans parler d'une diminution du poids spécifique, surtout dans les départements du Nord et du Nord-Est qui viennent en tête de la production fromentière.

Comme nous l'avons dit, les offres en blé ont été sur bien des points, et notamment en Beauce, un peu plus appréciables cette semaine qu'à la fin du mois de mai. En raison des bonnes perspectives de récolte, tant en France qu'en Afrique du Nord, les détenteurs tiennent à liquider leurs dernières réserves et les affaires directes entre la culture et la moulture sont devenues ainsi plus nombreuses. La tendance est modérément plus calme sur les marchés libres, mais cette tendance ne semble pas subir l'influence directe de celle du marché réglementé, où l'on a vu en peu de jours les cours fléchir d'une dizaine de francs, à la suite des avis reçus des Etats-Unis et du Canada concernant le meilleur conditionnement des emblavements, et un nouveau mouvement de baisse.

On se demande s'il ne reste pas dans les fermes plus de blé qu'on ne le supposait hier encore ; ce qu'il y a de certain, c'est que des agriculteurs se montrent moins

exigeants, assez disposés à des concessions nouvelles. Il y a lieu de noter, d'autre part, que les ventes de blé exotique sont assez importantes ; nous avons vu revendre à la corbeille, des Australie à 123 caf. Est-ce qu'en période de soudure nous allons assister, contrairement à tous les précédents économiques, à un recul appréciable des cours, avant même que ne paraissent sur les marchés les premiers blés nouveaux d'Algérie et du Midi ? Mais les bons rendements en perspective justifient les diminutions de prix en culture même.

Blés de Beauce et de l'Orléanais 130 à 132, Touraine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, 137 à 138 (offres moindres et facilement absorbées par la meunerie du rayon), Poitou, Vienne, Indre 138 à 140, Allier, Var, Nièvre, Puy-de-Dôme 141 à 142, Oise, Aisne, Somme, Ardennes 126 à 128, suivant qualité et poids spécifique, Euro 127 à 128, Seine-Inférieure, Calvados, Orne 125 à 127, Aube, Marne, Seine-et-Marne 126 à 127, Yonne, Côte-d'Or 128 à 129, Anjou, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres 133 à 134, Sarthe et Mayenne 138 à 139.

En livrable, les affaires ne sont pas encore sérieusement développées. On note cependant quelques engagements en HOP à livrer sur les 4 mois de septembre à 118 et 119, les provenances des cinq départements du Nord sont tenues de 115 à 116 ; on tient en outre : Côte-d'Or 126 sur juillet, Touraine, Loir-et-Cher, Indre 121 sur la première quinzaine d'août. Pas d'affaires en blés d'Algérie, offerts à des prix considérés comme disproportionnés.

FARINES. — La fabrication dépasse largement les besoins de la consommation, très réduite en cette période chaude, où abondent des légumes frais, les fruits ; on constate chez les boulangers, tant à Paris que dans la banlieue, un déchet appréciable dans la vente et il y a journalièrement, comme on dit, des croûtes que l'on destine à la nourriture des chiens et autres animaux. Ce n'est pas cela qui accentue le bénéfice des boulangers.

AVOINES. — Malgré la très belle apparence des cultures d'hiver et de printemps, la tendance des prix de la marchandise disponible reste soutenue, ce qu'il convient d'attribuer à la parcimonie de l'offre et à l'importance de la demande parisienne. Il y a très peu de marchandise dans nos graineteries, les derniers contrats n'ayant concerné que des quantités ordinaires. Les grises du Poitou et du Centre-Ouest sont à peu près épuisées.

On tient : grises de Beauce, Eure et Brie 103 à 104, grises d'hiver du Poitou, des Charentes et du Centre 101 à 102, noires du Centre 101 à 102, blanches et jaunes des rayons du Nord, et principalement de la Somme et de l'Oise 98 à 99, Ligowo de Seine-et-Marne 99 à 100, Grises de Bretagne 97 à 98, noires de Bretagne 99 à 100, bigarrées de Bretagne 94 à 95, en disponible départ.

Les affaires en livrable sur la nouvelle récolte commencent à s'engager. On a traité des provenances B. E. B. de 82 à 83 en livrable sur les 3 ou 5 mois d'août.

DERNIERE HEURE

Paris, 17 juin (4 heures). La baisse est aujourd'hui accentuée en blé ; on offre les provenances approvisionnant la capitale : Seine-et-Oise, Beauce, Loiret, vers 125 fr. départ, soit largement 10 fr. de recul sur mercredi, et sans contre-partie. Le marché international reste en effet haussier et, d'autre part, il apparaît qu'il reste en commerce et en culture des existences qui, jointes aux quantités qui seront reçues dans les ports, assurent largement la soudure des deux campagnes ; d'autre part, les ventes forcées de blés exotiques continuent nombreuses chaque jour, tant à Paris que dans les ports et exercent une pression appréciable sur le marché. Enfin, les perspectives de la récolte sont excellentes. En livrable, on traite les 4 de septembre à 117 et 118 fr. départ B. T. O. P. On ne nous signale pas d'affaires sur août.

SEIGLE 99 fr. Bretagne. AVOINES plus calmes ; les prix départ s'unifient de 101 à 103 fr. En rendu gares de Paris, les grises avaient vendeurs à 106 et 107 fr. Peu d'affaires.

Faible activité commerciale également en ORGES. Le stock d'escourgeons est épuisé. La récolte s'en annonce très belle et la coupe va commencer la semaine prochaine. En provenances d'Algérie, dont il a été déjà beaucoup traité dans le Nord, tout d'abord entre 70 et 75 fr., puis jusqu'à 88, il y avait vendeurs aujourd'hui à 92 caf. Dunkerque, sans acheteurs même à 2 fr. de moins.

En orges indigènes, pas de changement notable sur mercredi dernier, soit : Champagne, Sarthe-Mayenne 96 à 98 fr.; Beauce, Berry 102 à 104 fr.

SARRASIN lourd : 93 à 94 fr. départ Bretagne. SONS fabrication parisienne 67 sur juillet-août ; 63 sur 8 de septembre. Qualités supérieures 66 sur 8 de septembre.

Confirmant les renseignements généraux ci-dessus sur l'apparence des récoltes de blé, nous pouvons dire que nous avons pu constater ces derniers jours, par nous-mêmes, l'état luxuriant des blés et avoines dans les départements du Nord et du Nord-Est. Le Centre est loin de présenter une si belle apparence. Si dans le Nord nous avons pu admirer la régularité, le tallage et la propreté de ces céréales, il n'en est pas de même dans la Beauce où le coquelicot domine par trop souvent dans les champs.

Comme nous le disions dans un précédent bulletin, la récolte sera jalouse dans notre département, où dans les bonnes

terres bien cultivées l'apparence est vraiment favorable. Ailleurs, spécialement dans le Nord de la Loire, les dernières pluies ont fait du mal, trop de mal même pour que le beau temps, dont nous jouissons depuis la fin de mai, puisse le réparer. Ce qui est perdu, est perdu.

Les cours ont repris un niveau plus raisonnable après avoir dépassé 140 fr., nous sommes revenus vers 134 fr. A ce propos nous nous excusons auprès de nos adhérents de ne pouvoir suivre les cours dans tous leurs écarts. Du jour au lendemain ceux-ci varient de 2, 3, 4 fr. et plus, tantôt en hausse, tantôt en baisse sur ceux que nous publions. Notre bulletin ne paraissant que tous les 15 jours, ne peut que refléter la situation au jour où il est composé.

Blés exotiques 130 fr. Aucune affaire.

VINS

Le beau temps a fait merveille dans notre vignoble. En quelques jours la végétation a pris un essor extraordinaire, et la floraison s'accomplit en ce moment avec une grande rapidité, un ensemble de bon augure, aussi bien dans les gros-plants que dans les misecadets.

Malheureusement il y a une ombre au tableau, c'est le développement inouï des insectes dans certains ceps. La pyrale, puis la cochyliis et l'Éudemis ont fait des ravages en bien des endroits. Ce sont, du reste, toujours les mêmes terrains qui sont exposés à cet envahissement devenu un véritable fléau. La récolte a presque entièrement disparu dans ces milieux.

L'écoulement des vins dans les celliers se poursuit sans grand empressement. Cependant il se fait des affaires peu importantes, mais toutefois assez nombreuses. Les stocks diminuent certainement, surtout dans les misecadets où on continue à rechercher les celliers présentant un bon degré.

Recolte 1924 : Muscadet 1^{er} choix, haut degré 260 à 280 ; Muscadet 1^{er} ch., degré courant 240 à 250 ; Muscadet 2^e ch., 210 à 230 ; Gros-plant 1^{er} ch., 100 à 120 ; Gros-plant 2^e ch., 90 à 100

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 19 juin.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment 1924	134 à ..
Seigle	100 à ..
Orges brassées	90 à 95
Sarrasin	92 à 94
Fèves	70 à 72
Farine	.. à ..

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville 90 » à 100 » ; Paille 80 » à 85 » ; Foin, les 500 k. en ville 130 » à 140 » ; Paille 120 » à 130 »

Sel dénaturé pour le salage des foins. (Dose de 15 à 20 kilos par 1.000 kilos de foin) : 22 fr. les 100 kilos logés sur wagon Batz, par petites quantités, 100 kilos minimum. Réduction par 5 et 10 tonnes.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce. Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

96. — A vendre ceufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et Lapins bleus argents. 108. — A affermer en un seul lot pour le 1^{er} novembre 1925, commune de la Regrippière : 1^{er} A prix d'argent : ferme de 10 hectares, terre et prés de première qualité ; 2^e au quart de fruits : vignoble de 10 hectares d'une exploitation facile, pressoir, matériel de culture et futailles laissés à la disposition du fermier. S'adresser à M. Baudry, notaire à Gesté (M.-et-L.). 109. — A vendre : 1^{er} Vaches bretonnes pie noire, pure race ; Dindon mâle, bronzé d'Amérique, pure race, 60 fr. ; 3^e Coqs Rhode-Island, pure race, 30 fr. pièce. 110. — A louer à moitié fruits pour le 23 avril 1926, une ferme comprenant 26 hectares, terres, prés, vignes.

111. — A vendre d'occasion 1 camion léger type maraicher. S'adresser à MM. Violette et Caillé, 9, rue des Hauts-Parvis, Nantes. 112. — A vendre lapins Angoras Blancs, 2 femelles, 1 mâle, 4 mois, pure race, Le Lot 70 fr. 113. — A vendre : 1^{er} Pour la reproduction : jennes truies et mâles pure race craonnaise ; 2^e œufs de Pintades. 114. — A vendre sur pied, en Saint-Sébastien, récolte de foin d'environ 2 hectares. Prairies de Loire, Accès facile. 115. — A vendre, bicyclette occasion pour grande fillette.

116. — A vendre ou échanger contre voiture à 2 roues, un camion usagé. 117. — A vendre ponette, 5 ans, très douce, 4 lieux, parfaite, avec voiture tonneau et harnais jeune. 118. — A vendre chien chien de chasse, 2 ans, arrêté très bien. Prix avantageux. 119. — A vendre : 1^{er} 1 bascule romaine, force 300 kilos, état neuf, 255 fr. ; 2^e 1 malaxeur pour beurre, plateau 45 cm., marque Simon, 225 fr.

DEMANDES

48. — Ménage sérieux demandé place de cultivateur-vigneron, femme basse-cour. 49. — On demande ménage, l'homme jardinier-vigneron, femme basse-cour et service intérieur. Place libre de suite. 50. — On demande pour la Toussaint 1925, ménage vigneron avec enfants en âge de travailler, pour l'exploitation dans le canton de Vallée de 4 hectares, terre et prés à ferme, 2 hectares vignes à moitié fruits, et 2 à 4 hectares de vigne à façon. On fournira cheval et instruments pour culture vignes.

51. — On demande pour propriété à 2 kilomètres de Saint-Nazaire, ménage cultivateur, femme basse-cour et 1 vache. 52. — Ménage très compétent en agriculture et élevage, désire situation de confiance comme gérance ou surveillance propriété, s'occuperait aussi de la basse-cour et de la laiterie, sérieuses références. 53. — Veuve de guerre, 45 ans, possédant les meilleures références, cherche à la campagne, place de basse-courière, conciergerie, ou gardienne de propriété. 54. — Ménage 23 et 22 ans, demande place, le mari garde et culture, la femme basse-courière. 55. — On demande pour Guérande, ménage cultivateur vigneron, un peu jardinier, la femme basse-courière. 56. — On demande homme ou femme compétent en aviculture pour poulailler et clapier. 57. — On demande un célibataire pour tous travaux de culture et vigne. 58. — On demande pour Vertou, un ménage de vignerons, pour exploiter une bordure composée de 2 hectares 1/2 de vigne, et environ 2 hectares de terres, prés et vergers.

59. — On demande pour plusieurs mois et pour environs de Redon, cheval, 1 m. 54 environ, doux, trotant bien, attelé, pour petit travail et promenade.

Amenés		Inventés	
BOEUFs	2.054	60	
VACHES	1.050	31	
TAUREAUX	345	2	
Totaux	3.449	92	
Vente lente			
VEAUX	2.803	350	
Vente très mauvaise			
MOUTONS	13.164	1.100	
Vente difficile			
PORCS	4.275	5	
Vente bonne			

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 8 juin. ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps, toujours chaud, semble maintenant orageux. Le débit reste très médiocre. GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 2.020, vaches 1.090, taureaux 422, soit un total de 3.532 animaux. Restant aux abattoirs 749 gros bovins contre 657. La vente a été plus difficile. Les bons bœufs d'herbes extras dont un gros contingent est venu de Normandie se sont bien défendus, mais par contre la marchandise grossière et les taureaux ont perdu deux sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.276 contre 2.286 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 409 contre 438. Le marché était certes un peu chargé en arrivages mais des besoins existaient, de sorte que les prix, quoique discutés, ont pu se maintenir.

MOUTONS. — Amenés 11.696 contre 8.177 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.725 contre 2.320. La demande n'a pas été bien pressante, de sorte que les cours ont été fort discutés mais les détenteurs ont réussi à les maintenir dans la majorité des cas. Les brebis ont cependant une vente pénible.

PORCS. — Amenés 4.806 contre 4.566 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.800 contre 1.620. La vente a été mauvaise devant les gros arrivages alors que la chaleur a restreint la demande. Baisse de 10 à 20 francs aux 100 kilos vifs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra, 5,90 à 6 le kilo vif ; bons porcs maigres de pays, 5,60 à 5,90 ; petite marchandise, 5,20 à 5,50 ; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre, 5,60 à 5,80 ; gras du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 5,30 à 5,80.

COCHES. — Vente mauvaise, la cote s'établit entre 3,80 et 4,40. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

Paris-La Villette, lundi 8 juin. DERNIERE HEURE

Amenés		Inventés	
BOEUFs	2.020	123	
VACHES	1.090	80	
TAUREAUX	422	19	
Totaux	3.532	222	
Vente difficile			
VEAUX	2.276	202	
Vente calme			
MOUTONS	11.066	400	
Vente calme			
PORCS	4.806	5	
Vente mauvaise			

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :	
Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Bœufs	8 66 7 80 6 70 9 16
Vaches	8 66 7 80 6 50 9 00
Taureaux	7 70 6 70 6 50 7 50
Veaux	11 70 10 70 9 20 12 60
Moutons	13 50 11 70 9 70 14 50
Porcs	8 42 8 70 7 42 8 58
Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :	
Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Bœufs	5 20 4 37 3 35 5 08
Vaches	5 20 4 37 3 25 6 14
Taureaux	4 20 3 75 3 25 4 65
Veaux	7 02 6 20 5 06 7 50
Moutons	6 75 5 50 4 36 7 93
Porcs	5 90 5 00 5 20 6 00

Paris-La Villette, lundi 15 juin. ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le rafraichissement de la température de la journée de dimanche n'a pas persisté et l'on revoyait la chaleur. Le débit aux abattoirs restait médiocre, la boucherie est prudente dans ses prélèvements.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 2.054, vaches 1.050, taureaux 345, soit un total de 3.449 animaux. Restant aux abattoirs 749 gros bovins contre 657.

La vente a été très lente. On a pu constater quelques rares concessions dans la bonne viande, tandis que l'ordinaire s'est assez aisément maintenu.

VEAUX. — Amenés 2.803 contre 2.276 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, 505 contre 409.

La vente a été très mauvaise devant l'énormité des arrivages ; les cours ont encore abandonné quatre ou six sous par livre et beaucoup de veaux très ordinaires ont dû être vendus à n'importe quel prix raisonnable.

MOUTONS. — Amenés 13.164 contre 11.066 il y a huit jours. Restant aux abattoirs, 4.940 contre 3.725.

Les offres étaient un peu chargées, ce qui a permis le choix et la discussion à la cheville. Les prix, dans l'ensemble, ont perdu de 5 à 10 francs par tête.

PORCS. — Amenés 4.275 contre 4.806 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.800 contre 1.620.

Vente bonne, la demande étant active et même pressante. Hausse de 10 francs aux 100 kilos en marchandise ordinaire.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra, 6,10 à 6,20 le kilo vif ; bons porcs maigres de pays, 5,90 à 6,10 ; petite marchandise, 5,80 à 5,90 ; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre, 5,90 à 6 fr. ; gras du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 5,70 à 6 francs.

COCHES. — Vente calme ; la cote s'établit entre 4 et 4,60. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 14 contre 10 il y a huit jours. Vente calme entre 110 et 200 francs la pièce, suivant grosseur et qualité.

Paris-La Villette, lundi 15 juin. DERNIERE HEURE

Amenés		Inventés	
BOEUFs	2.054	60	
VACHES	1.050	31	
TAUREAUX	345	2	
Totaux	3.449	92	
Vente lente			
VEAUX	2.803	350	
Vente très mauvaise			
MOUTONS	13.164	1.100	
Vente difficile			
PORCS	4.275	5	
Vente bonne			

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :	
Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Bœufs	8 50 7 70 6 60 9 06
Vaches	8 50 7 70 6 50 9 55
Taureaux	7 70 6 80 6 60 7 40
Veaux	11 70 10 70 9 20 12 70
Moutons	13 20 10 30 9 14 20
Porcs	8 72 8 42 7 86 8 86
Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :	
Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Bœufs	5 10 4 31 3 30 5 62
Vaches	5 10 4 31 3 25 6 08
Taureaux	4 20 3 81 3 30 4 59
Veaux	6 60 5 50 4 34 7 20
Moutons	6 60 5 15 4 05 7 38
Porcs	6 10 5 90 5 30 6 20

Marché Talensac

Nantes, le 19 juin.

Amenés		Vendus		Prix	
Boeufs	4	0			
Vaches	3	0			
Veaux	398	337			
Moutons	242	212	6,00	5,20	
Porcs					

FOIRES ET MARCHES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE JUIN : Lundi 22 : Missillac. — Mardi 23 : Vallet. — Mercredi 24 : Guéméné. — Jeudi 25 : Assérac, La Chapelle-Glain, Macheoul, Montoir, Nort, Plessé, Les Sorinières. Lundi 29 : Moisdon. — Mardi 30 : Bouguenais, Guérande, Saffré. MOIS DE JUILLET : Mercredi 1^{er} : Blain, Châteaubriant, Macheoul, Saint-Nazaire. — Jeudi 2 : Ancenis. — Vendredi 3 : Nort. — Samedi 4 : Abbaretz, Savenay, Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Lundi 6 : Frossay, Nozay, Varades. — Mardi 7 : Riaillé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — Mercredi 8 : Herbignac, Héric, Nantes, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 9 : Aigrefeuille, Arthon. — Samedi 11 : Montoir. Lundi 13 : Donges, Malville, Saint-Lyphard. — Mardi 14 : Boussay, Loroux-Bottereau. — Mercredi 15 : Arthon, Assérac, Grand-Auverné, Ligné, Le Temple, Vigneux. — Jeudi 16 : Ancenis, La Chapelle-Heulin, Héric. — Vendredi 17 : Nort. Lundi 20 : Abbaretz, Guérande, Saint-Herblon, Saint-Père-en-Retz, Varades, Vieilleville. — Mardi 21 : Legé, Saint-Mars-la-Jaille. — Mercredi 22 : Garquehou, Fay, Mésanger, Pontchâteau, Saint-Vincent-des-Landes, Sainte-Pazanne. — Jeudi 23 : Montbert, Plessé. — Samedi 25 : Rezé, Saint-Joachim. Lundi 27 : Guéméné, Joué-sur-Erdre, Moisdon. — Mardi 28 : Vallet.

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (Marques diverses)

Blanc, 72 % huile..... 345 » ; Blanc, 64 ou 60 % huile..... 330 » ; Bleu pâle..... 275 » ; Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ. Majoration de 2 fr. par 100 k pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres..... 344 » ; Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes. Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau..... 346 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, Pèstagnon de 10 k..... 91 50 ; Pèstagnon de 5 k..... 46 75 ; Huile de table extra douce La Délicate, Pèstagnon de 10 k..... 69 » ; Pèstagnon de 5 k..... 35 50 ; Huile d'olive garantie pure, Pèstagnon de 10 k..... 85 » ; Huile de table La Cardinale, Pèstagnon de 10 k..... 64 » ; Franco toutes gares ou pris à Nantes.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat Tous ces prix sans engagement

A LOUER, suite FAIRE-VALOIR
Libre 24 juin prochain
FERME D'ÉLEVAGE
33 hectares, 7 kilomètres de Châteaubriant.
Pâturages, enclos, pommiers à cidre, vignes.
Matériel à reprendre. Prix modéré au métayage.
M. BELLEHAIN, notaire à Châteaubriant, et M.
de BELLAING, propriétaire à Saint-Ouen-les-
Vignes (Indre-et-Loire).

A louer en métayage DEUX BELLES META-
RIES voisines, canton de Châteaubriant-sur-Sa-
nte (Maine-et-Loire). L'une comprend 53 hec-
tares, libre le 1^{er} novembre 1925. L'autre con-
tient 60 hectares, libre le 1^{er} novembre 1926.
Conditions avantageuses. S'adresser M. V. CO-
CARD, expert, 2, cours Saint-Laud, Angers.

A VENDRE Dindes en ponte et consommation,
lapins blancs et argentés, coqs Rhode-
Island, œufs à couver, race pure, Miles ROSEY
DU LAURENS, Moëlan (Finistère).

A vendre COUVREUSE ARTIFICIELLE 75 œufs
et éleveuse sècheuse. Servi 3 fois. Cause de
départ. Moitié de la valeur. DUROS, Pencaudré,
Saint-Marc (Morbihan).

CAMION Packard, 5 tonnes, à vendre, état
de neuf. BOTERF, Groix-Amisse, Trignac (Loi-
re-Inférieure).

A vendre, Dordogne, EXCELLENTE PRO-
PRIÉTÉ 60 hectares. Maison Bourgeoise, 5 piè-
ces. Jolie vue. 100.000 francs. G. MARY,
Immeubles, Ribérac.

50 PROPRIÉTÉS A VENDRE
HERIAUD, expert à Tomany-Charente
(Charente-Inférieure)
Demandez la liste

A VENDRE
1^{re} Propriété d'élevage, à 15 kilomètres de
Royan (Charente-Inférieure), 180 hectares d'un
seul tenant; il sera fait des lots au gré des
acquéreurs. Bons bâtiments, 2.000 fr. l'hectare.
On peut faire 4 lots.

2^{de} Propriété de culture, à 12 kilomètres de
Pérignieux (Dordogne), 25 hectares seul tenant.
Garnitures. Cheptel mort compris, 40.000 fr.

3^e Propriété 40 hectares, arrosage, arrosage de
Saintes Herbes, prés, vignes, bois, 3 kilomètres
gare, belle affaire.

Facilités de paiement
S'adresser M. SAIGOT, banquier, Saint-Savinien
(Charente-Inférieure).

A VENDRE
CHEVRE UN AN : 60 FRANCS
Petit Air Liquide, r. Pître-Chevalier, Nantes

A VENDRE A PONT-ROUSSEAU
TENUE DE JARDINIER
excellent rapport, affaire d'avenir. Pour tous
renseignements et traiter, s'adresser à M. CHE-
DOLGÉ, expert-géomètre, 31, rue Dos-d'Âne,
Nantes.

A VENDRE
MACHINE À BATTRE 5 chevaux
n'ayant fait que deux récoltes, marque Huard
Châteaubriant
S'adresser MALVAUT, Grand-Malaunay
La Sclle-Groannaise (Mayenne)

Etude de M. LE GOURIEDEC, huissier à Deval
A vendre
A L'AMIABLE
UN FONDS DE COMMERCE
de
QUINCAILLERIE, PLUMBERIE, ZINGUERIE
situé
aux environs de Châteaubriant
Très bonne clientèle
Pour plus amples renseignements, s'adresser à
M. LE GOURIEDEC.

OCASION. A vendre à l'amiable MATÉRIEL
de manutention, 4 machines à vapeur,
tente, 1 tour et 1 machine à percer. Installation
poulies, courroies, palans, etc., etc.
Ecrire ou s'adresser à M. HAMON, Châteaubriant
(Loire-Inférieure).

A VENDRE A L'AMIABLE
1^{re} Une Ferme de 16 hectares, libre en 1927,
située à La Chapelle-Glaine (Loire-Inférieure).
2^{de} Une Ferme de 19 hectares, située à Tréhoux
(Loire-Inf.), libre en 1927. — 3^e Une Ferme de
20 hect., située canton de Candé (Maine-et-
Loire), libre en 1928. — 4^e Une Ferme de 18 hect.,
en Anjou, libre en 1925, facilités de paiement.
— 5^e Une Ferme de 40 hect., en Anjou, libre en
1930. — 6^e Une Ferme de 18 hect., en Mayenne,
libre en 1928.
S'adresser à M. CLEMENT, 34, rue de Renes
et faubourg de Coutré, à Châteaubriant
(Loire-Inférieure).

A VENDRE, à l'amiable : une bonne Ferme
de 19 hect., située communes de Champocéaux
et de Saint-Sauveur-de-Landemont (Maine-et-
Loire), près Ancenis, libre en 1926. Bons bâti-
ments et bonnes terres, d'un seul tenant sur
bord nord. S'adresser à M. Georges PEGUS-
SEAU, expert, aux Fourneaux de Liré (Maine-
et-Loire).

A vendre : JAVELEUSE 1 cheval (bon état),
1 Batteuse avec moteur 5 à 6 HP, bonne occa-
sion; 1 Refoulouse, 1 soufflet, 1 perceuse, le
tout non utilisé; 1 Moteur essence 2 à 3 HP.
S'adresser Émile PENNÉCAT, à Guérande.

A AFFERMER
pour le 1^{er} novembre 1926
soit en totalité
soit en deux exploitations de contenance égale
pour deux familles
de 35 hectares 59 a. 25 c.
en un seul tenant
dans le canton de Saint-Florent-le-Vieil
(Maine-et-Loire)
entre Nantes et Angers.
Foires et marchés à certains importants
Références et solvabilité exigées.
Pour tous renseignements et traiter, s'adres-
ser à M. D. FRANÇOIS, expert foncier, 68,
boulevard du Roi-René, Angers.

A affermer
A MOITIÉ FRUITS
Pour le 1^{er} novembre 1926
FERME D 34 HECTARES
située à 12 kilomètres à l'ouest d'ANGERS
S'adresser à MM. COINTEPAS et TURQUAIS
experts en immeubles
boulevard du Roi-René, à Angers.

A LOUER, pour 1^{er} novembre 1925, très bon
ferme, mi-fruits
Comité Ant. de FRUNELLE, Trécesson, Cam-
penue (Morbihan).

A LOUER A MOITIÉ FRUITS
en Maine-et-Loire, pour le 1^{er} novembre 1926
1 FERME de 27 hectares;
1 FERME de 48 hectares;
1 très-bonne FERME de 55 hectares.
A VENDRE
près ANGERS, FERME de 3 hect. 50.
Pour tous renseignements, s'adresser à
M. MARTINEAU, expert au Louroux-Béconais
(Maine-et-Loire).

MENAGE
Chef de culture, élevage, vignes, demande à
diriger grande ferme si possible. Très bon-
nes références. FORTIN, Lougneplaine, Monts
(Indre-et-Loire).

MENAGE toutes usines, homme jardinier pe-
tite culture, femme cuisine et petite basse-
cour, lissage. Références exigées. Kourri, logé
et blanchi, 400 fr. par mois. Jean DE BEL-
LAING, Saint-Ouen-les-Vignes (Indre-et-Loire).

BONNE A TOUT FAIRE agricole, bons ga-
ges. Mme GAUTIER, 8, avenue Plessis, La
Musse, près Caenlaux.

ON DEMANDE bons charretiers de plaines
célébataires. Bons gages. S'adresser à L. TO-
PIN, régisseur à Bellecour, par Nogent-sur-
Verdun (Loiret).

M. HARDOUIN, forgeron à Sœurdres (Maine-
et-Loire), demande un jeune ouvrier sortant
d'apprentissage.

ON DEMANDE jardinier à l'année, marié ou
célibataire, logement et chauffage, au château
de la Madeleine, à Varades.

REPRESENTANTS visitant cultivateurs, deman-
dés partout. Gros gain. François JOSEPH,
Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ON DEMANDE deux COUVREURS OU-
VRIERS. Travail assuré toute l'année. Léon
COUVREUR, à Villiers-Charlemagne (Mayenne)

FORD NORMANDE camionnette, carrosserie
neuve, parfait état. Prix, 5.600 francs. La SOUD,
AUTO, 290, route de la Révoite, Levallois
(Seine).

LAPINS Chinchillas, dont la peau se vend
20 à 40 francs.
Le couple, à 3 mois, 60 francs
Mme NAUD, à Mirambeau (Charente-Infér.).

ON DEMANDE bon jardinier, 4 branches,
avec références. Ecrire M. D'HYBOUVILLE,
château d'Hyboville, par Euvermeu (Seine-Infé-
rieure).

DEMANDE bonne à tout faire pour cam-
pagne toute l'année. Sérieuses références exigées.
On pourrait prendre une personne avec un
enfant au-dessous de 5 ans.
LANGLAIS, La Bernerie (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE jardinier chef sérieux et ca-
pable : polonais, heures. Ecrire avec références
à M. THOMAS, régisseur, Lamotte, par Trois-
Moutiers (Vienne).

REPRESENTANTS visitant cultivateurs deman-
dés partout. Gros gain. François JOSEPH,
Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ON DEMANDE femme pour faire la vaisselle
et aider à la cuisine. Sérieuses références. Bons
gages.
HOTEL DURAND, Gauc (Orne).

ON DEMANDE valet de chambre, formé ou
non, excellentes références.
Ecrire Vicomtesse DU FOU, château de Bo-
saury, Hillion (Côtes-du-Nord).

ON DEMANDE bonne cuisinière faisant un
peu ménage. Référ. exigées. S'adresser DE HIL-
LERIN, 5, rue du Quincenne, Angers.

LES ÉTABLISSEMENTS DEBRAY-DINAN
Demande Livreurs
Bons appointements - Références exigées
et un CONTROLEUR

DEM. ménage cathol. 11^{es} mains, homme chev-
lard, femme mén., cuis.; 2^e Servante aider
cuis.; 3^e Garçon aide-jard. DUUVIER, Fenery
(Deux-Sèvres).

JEUNE FILLE sachant traire est demandée
pour ferme. Nourrice, couchée, blanchie, 200 fr.
fine-suit-Demo (Indre-et-Loire) tous les mois.

Pour la Touraine, MENAGE cuisinière-jardi-
nier ou MENAGE jardinier, connaissant bien
le métier, sans enfants, 35 à 45 ans, actif,
femme pouvant être occupée à l'occasion, place
stable, bonnes références exigées.
S'adresser M. DECAUDIN-LABESSE, château de
Beauchêne, Luzillé (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE de suite représentants à la
commission, bien introduits auprès clientèle
particulière, pour toiles et linge de maison.
Prix intéressants.
S'adresser : CARTOUX, 30, rue du Soleil-
d'Or, Chartres.

DEMANDE jeune homme sérieux pour con-
duire chevaux et culture. DE PENQUILLY,
Lancott (Côtes-du-Nord).

ON DEMANDE pour 1^{er} septembre, un ménage
ou séparément, sachant traire, pour ferme.
Bons gages.
S'adresser à M. DARBELLEY, Les Vaurès,
Bergerie (Dordogne).

COURTIERS-REPRESENTANTS sérieux, bien
rétribués, demandés dans chaque canton par
la plus importante vieille maison semence blés,
placés sous contrôle État, livraisons garanties.
Situation d'avenir sans quitter emploi. Deman-
dez conditions. M. COLAS, directeur, 38, bou-
levard du Temple, Paris-XI^e.

ON DEMANDE
pour un ménage, une femme sachant faire
la cuisine.
S'adresser à M. CHARLES, à Saint-Mars-la-
Jaille (Loire-Inférieure).

MARSHAL de 20 à 30 ans est demandé chez
MARTIN, à Brézolles (Loire-et-Loir).

ON DEMANDE homme, célibataire ou veuf,
pour travaux de propreté. Travail facile.
SANATORIUM SAINT-JEAN-DE-DIEU, Le
Grosjeu (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE, banlieue parisienne, bonne à
tout faire, sérieuse, catholique, références exi-
gées. Bons gages. Ecrire GUILMIN, 26, rue
Saint-Amand, à Champigny (Seine).

JEUNE MENAGE, mari bon praticien en
place, demande à louer Ferme de 25 à 30 hec-
tares. Bonnes références. Faire offres : MAU-
PIN, 16, rue Vital, Paris, 16^e.

JARDINIER célibataire, logé, nourri.
Baron MENJOT, château Gagey (Indre-et-
Loire).

Commerçant en Grains
pour 2 propriétés de rapport. Moitié fruits,
NEUILLET-NOGUEIRA, La Roche, par Ag-
nac (Dordogne).

ON DEMANDE ménage, homme pour vignes
et culture, femme basse cour, maison.
S'adresser M. G. du GRANDLANNAY
château de la Herpinerie
MONSOREAU (Maine-et-Loire)

MENAGE pour service intérieur est demandé
pour juin.
S'adresser au docteur GUILBAULT, à Mail-
corne (Sarthe).

ON DEMANDE bonne à tout faire. Bons
gages. M. Chapelier, 16, r. J.-J. Rousseau, Paris.

ON DEMANDE ménage sérieux, le mari pa-
frenier, la femme basse-courrière.
Ecrire BOURVIER,
régisseur à Miral (Mayenne)

ON DEMANDE bonne à tout faire. S'adr. à
Mme MECHIER, 18, rue Saint-Michel, Lorient.

MENAGE sérieux, jardinier cuisinier, place
stable, bons gages, 2 maitres, références sé-
rieuses exigées. M. BRAGANDET, régisseur, do-
maine de Bois-Guillot, Mesland (Loire-et-Cher).

UN BON EMPLOI de livreur avec logement
et bon jardin est offert à Retiers.
S'adresser au PLANTEUR DE CAIFFA
à Châteaubriant

600 FRANCS par mois et fort. rem. à tous
hommes et dames p. représ. — M. P. Lary,
huiles, savons, cafés, 143, r. de Rome, Marseille.

PERSONNE pour occuper enfants et diffé-
rents travaux, sérieuses références. DURAND,
HOTEL, Gauc (Orne).

MENAGE AGRICOLE, homme laboureur, fem-
me basse-courrière; bonnes références exi-
gées. Mile DE SEZE, aux Tournelles, Cour Che-
vry (Loire-et-Cher).

BONNE à tout faire, sér., bons gages. Mme
Gautier, 8, av. Plessis-la-Musse, près Caenlaux.

BASSE-COUR montée près Orléans, 15 hec-
tares, terres et prés. Métaillage offert à ménage
cultivateurs, stable, n'ayant pas d'avances à
faire.
S'adresser de suite références et copie certifi-
cates, à M. René Jarry, 7, rue de Florence, Paris.

BONNE CUISINIÈRE, sérieuse, soigneuse,
service facile, accepterait femme âgée ou ven-
drait enfant pendant vacances. Indiquer
références. M. BASTIDE, château Lude, La
Ferté-Saint-Aubin (Loiret).

Vous achetez des semences sélectionnées
parce que leur rendement est plus élevé
ACHETEZ DONC DES
ŒUFS A COUVER
sélectionnés pour la ponte
vous triplerez le rendement de votre
Basse-Cour

Gâtissime (la meilleure des races de fer-
me) et Bresse Noire, 15 fr. la douzaine. —
Canards Pékin, 18 fr. — Croisés Pékin,
12 francs.

FLAMENGOURT, éleveur spécialiste,
à Mung-sur-Loire (Loiret).

ŒUFS A COUVER, POISSONS REPRODU-
CTEURS de Wyandottes blanches, élevage ex-
clusif Souche Cam, Bridoux et John S. Martin
Ministre de l'Agriculture de l'Etat d'Ontario
(Canada); la moyenne de ponte de l'élevage

à été de 19 œufs pour novembre et de 17,5 œufs
pour décembre; pedigree avec records jusqu'à
300 œufs. Fécondation garantie et œufs frais
remplacés; catalogue franco sur demande. Ele-
vage de la Belle Poule, Nézé (Finistère).

ŒUFS A COUVER, fécondation garantie, pu-
res races : Bresse, Leghorn, Rhode, Sussex,
FOULON, 5, rue Herminage, Nantes.

Cultures de graines potagères, fourragères et
de Fleurs, Plants de légumes et de fleurs. Tout
produit pour jardin, demander prix courant.
Paul BAHAUD, cultivateur-général
Route de Paris (près Boulevard) — NANTES

PLANTS GREFFES
Producteurs directs et boutures
M. FRUNEAU, Gare Bouguenais (Loire-Inf.).

TRUIE-VERRES middle white yorkshire
grande origine, pedigree
Marquis de LUSSAC
Sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

PETITE BRAQUE 22 mois, dressée down,
rapporte, aussi, MEDINA, La Melleraie (L.-Inf.)

LA VACHE BRETONNE, pie noire, est la
vache idéale. Elle réalise en effet : économie de
nourriture, supériorité de lait et de beurre,
vélage très facile.
M. Alfred TURPIN, à Lailières, en Rouans,
qui s'est spécialisé dans l'élevage de la race
bretonne, invite les personnes qui cela pour-
rait intéresser à aller visiter ses étables.

M. TURPIN dispose en outre de plusieurs
jeunes vaches en lait ou prêtes à vêler.
Prix modérés.

BEAU CHIEN 2 ans, fort, parfait garde bes-
taux. M. CHARBONNIER, Poitiersville (Maine-
et-Loire).

COCKER 20 mois, père primé, nez extra, dressé
down, rapporte, plus offrant, MEDINA, La
Melleraie (Loire-Inférieure).

ECREMEUSE PILTER, 135 litres, baratte 20
litres. Malaxeur 20 kilos, parfait état, 600 fr.
emballés.
EGOLE AVIGULTURE, Condom (Gers)

CHARRUE SIEGE SULKY, état neuf cession
cultures. PEYROMAURE, Savignac-Lédrier
(Dordogne).

FOUDRES, FUTAILLES
neufs et usagés — toutes contenances
H. ROUTHOU, à Lunel (Hérault)

MATÉRIEL DE BATTAGES
comportant : 1 Locomobile Société Française;
2 Batteuses grand travail Société Française;
2 Batteuses Brestois, état neuf; 1 Batteuse à
brûle Brouhot. Plusieurs Locomobiles 6-8 HP.
C. I. B.
32, rue Saint-Georges — PARIS

ATTENTION !! Acheté trieur Tobogon Idéal.
Sélectionner graines semences. Prix : 325 fr.
départ. Ecrire L. LANNES, grains, Fleurance
(Gers).
Achetez bié à la commission

CAMIONNETTE NORMANDE
500 kilos
9 C. V., capote, magnéto, etc., bon état
5.000 FRANCS
USINE A GAZ, Saint-Brevin-les-Pins
Pressé

TRAITEMENT nouveau et scientifique de la
tuberculose p. méthode communiquée à l'Ac-
adémie de Médecine. Renseignements gratuits p.
M. PETIT, 13, rue Jean-Dolfin prolongée,
PARIS (13^e).

LOGEMENTS GRATUITS
avec jardin, pour ouvriers hommes et femmes.
Ecrire KAOLINS DE BRETAGNE, PLEMET
(Côtes-du-Nord).

Etablissement Boreinstein, Equeurdreville
(Manche), Cirage crème de la Vache Noire, de-
mande des REPRESENTANTS dans tous les
départements.

LA MEILLEURE CHAÎNE
au prix le plus faible pour vos ASSURANCES
S'adresser à M. des POISSONNIERS,
Villa Plaisance, ANGERS
ASSUREUR-CONSEIL

LOURDES
PENSION THEAS, 54, rue du Bourg
tout confort à prix modérés
Nombreuses références en Bretagne

POUR CLORE VOS JARDINS
TREILLAGE CHATAIGNIER clouté en pan-
neaux de 2 mètres. Très facile à poser. Prix :
2 fr. 85 le mètre courant.
TUBEX EN CHATAIGNIER. Prix 0 fr. 75 pièce.
D. CHAILLOU, bois, à Evron (Mayenne)

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Catherine
NANTES
Constructeur

AGENCE OFFICIELLE **SPECIALISTE** **Korason**
Ford **DU TRACTEUR** **LE TRACTEUR UNIVERSEL**
Le Tracteur le plus économique, le meilleur marché
Il travaille toute l'année.
Il laboure 3 hectares en 10 heures
Il dépense 4 l. 1/2 de pétrole à l'heure
Il remorque, fait les battages
et actions tous instruments
Agricoles.
VENTE A CRÉDIT :: ESSAIS SUR DEMANDE
H. MATILE GRANDS GARAGES de BRETAGNE
Agent-Général 20, Rue Racine - NANTES Tél. 9.18 et 22.21
Agent. MM. Gharron-Podevin à Châteaubriant - Macé à Rougé

CRÉSYL-JEYES est le seul **CRÉSYL** véritable
Désinfection contre les EPIDEMIES, les EPIZOOTIES, etc.
Fièvre aphteuse, Morve, Rouget, Cowpox, Clavelco, Cachexie
Ne pas confondre avec les imitations
Préparé, Notées et Références sur demande
CRÉSYL-JEYES, 35, rue des Francs-Bourgeois, PARIS (IV^e)

Pour **détruire les TAUPES**
rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, renards
radicalement et à peu de frais
rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPINOL GIBET
Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes
renseignements en cas d'insuccès.
Flacon d'essai 3 fr. Envoi franco contre mandat
L.O. CHAUVIN, Pharm. ROCHAT-LE-ROTHOU (Paris-et-Loire)
Les autres vendeurs sont indiqués sur le prospectus.

BATEURS !
Demandez la Briquette A. D.
Fabrication spéciale
assurant le meilleur
rendement vapeur
Société d'Importation de Charbons
(Anciennement Durand et Renault)
1, q. Jean-Bart, NANTES. Tél. 6-77, 18-29, 12-33

LIQUIDATION RAPIDE
d'un lot important de pompes à piston
aspirantes et foulantes, provenance Stocks
américains, garanties neuves, pour arrosage,
épandage, etc. Les intéressés pour-
ront obtenir l'envoi franco de port d'une
pompe contre mandat de fr. 29, adressé
à l'office chargé de la vente, le

Comptoir Commercial Français
LA ROCHELLE
Expedition directe d'HUILE
DES USINES AUX CONSOMMATEURS
Sauf variations :
Huile d'olive garantie pure extra vierge, le
litre, par bidon de 10 litres..... 8.90
Huile d'arachides extra vierge le litre,
par bidon de 10 litres..... 7.25
Huile d'arachides fine, le litre, par bi-
don de 10 litres..... 6.50
Le litre, par bidon de 25 litres..... 6.25
Majoration de 0.50 par litre pour logement
en bidon de 5 litres
Ces prix s'entendent logé franco gare contre
remboursement.
On demande des agents
Ecrire : M. ALcide ROUGIER, 5, rue des
Carmélites, à Blois.
Echantillon sur demande

LE ZENITH
Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS
de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AGRI-
CULTUREL DU COMTE DE VENOU.
Incendie - Vol - Accidents
A. VALLOUET, BRUHAUD, 6, Place Follin-Ferrière, NANTES

POMPES
rince-fûts, pèse-tonneaux, bouchettes,
frotteurs, capsules, etc., etc.
MACHES SOUFFRES, colles, anti-
ferments, tanins, levures, acides tartari-
ques et citriques, etc., etc., pèse-sus, pèse-
mouls, pèse-alcool, etc.
chez E. PILLORGET 2, rue Guépin 2
NANTES
Tél. 1989 FABRIQUE DE BOUCHONS depuis 1840
Qualité spéciale
Tuyaux caoutchouc pour vins, com-
plètement inodores. Tuyaux toiles pour
arrosages.
Tout l'article de TONNELLERIE, de CAVES, de CHAIS
au meilleur prix.

DIABETIQUES
DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES
qui avez tout essayé
Prenez les **PAIN** et **PATES SANA**
vous retrouverez vite l'ÉQUILIBRE et la SANTÉ
Établissements SANA BALBAIG (Tard)

SADUR **Tuyaux**
Métalliques
Émaillées
La meilleure couverture
Inaltérable, étanche, résiste à
50% d'économie
Catalogue franco sur demande
A. Rey fabricant 10 Quai de
L'Escaut Calais (Nord) Téléph. 1019

PLUS DE FEU
30 Ans de Succès
Guérison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
LINIMENT ROYER-MICHEL
M. ROYER, CHATEAUBRIANT (Mayenne)
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BAISSE DE PRIX

Anciens Etablissements
BROUHOT et C^{ie}
à VIERZON (Cher)
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de francs
Pour la **PROPRETE** du GRAIN
la **batteuse BROUHOT**
reste **INIMITABLE**
COMME
la **Batteuse**
A GRAINES
DEMANDEZ
le Catalogue franco en citant ce journal

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES
BAISSE DE PRIX

Anciens Etablissements
BROUHOT et C^{ie}
à VIERZON (Cher)
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de francs
Pour la **PROPRETE** du GRAIN
la **batteuse BROUHOT**
reste **INIMITABLE**
COMME
la **Batteuse**
A GRAINES
DEMANDEZ
le Catalogue franco en citant ce journal

Crée et consacre les Champions
Tours de France
1923 H. PELLISSIER
1924 O. BOTTECHIA
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

AUTOMOTO
3.000 Agents **GRANDE MARQUE FRANÇAISE** 3.000 Agents
NANTES 11, Chausée de la Madeleine
30, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau. Tél. 6.05
VENTE A CREDIT
SUR DEMANDE
Garanties 20 ans, depuis... 455 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures Machines au meilleur prix.
NOUVEAUTES : 1.10 Lave-Jauge rapide 25 fr.

Anciens Etablissements
BROUHOT et C^{ie}
à VIERZON (Cher)
Soci